



Construction du voisin le long d'un mur mitoyen

Par Visiteur

Bonjour,

Nos voisins s'apprêtent à agrandir leur maison via la construction d'un "cube" à toit plat de 8 m de profondeur (le long de notre mur mitoyen) sur 7 de haut.

Notre maison (2 étages) est plus élevée que la leur

2 questions :

- de notre dernier étage nous aurons vue sur un toit plat susceptible de devenir rapidement un ramasse feuilles, saletés etc... peut-on avoir des exigences sur cette "pollution visuelle" ?

- peuvent-ils construire le long d'un mur mitoyen sur une aussi grande profondeur ?

Merci de vore aide

Par Visiteur

Chère madame,

2 questions :

- de notre dernier étage nous aurons vue sur un toit plat susceptible de devenir rapidement un ramasse feuilles, saletés etc... peut-on avoir des exigences sur cette "pollution visuelle" ?

Malheureusement non. A moins que votre maison bénéficie sur le fonds voisin d'une servitude "non aedificandi" qui interdit à votre voisin de construire et l'oblige à laisser intact "votre champs de vision", vous ne pouvez rien réclamer sur ce point.

- peuvent-ils construire le long d'un mur mitoyen sur une aussi grande profondeur ?

A partir du moment où votre plan local d'urbanisme autorise une telle construction, alors le voisin n'a aucune limitation quant à la profondeur. Dans la mesure où le voisin a du obtenir un permis de construire, il y a de bonnes chances que le PLU ait bien été respecté. Vous pouvez néanmoins toujours vérifier en consultant le PLU directement auprès de votre municipalité.

Très cordialement.